



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.sies.fr

Avancement d'échelon des professeurs de chaires supérieures

Echelons	Durée
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans et 6 mois
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans et 6 mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans

L'échelon 7 est composé de 3 chevrons (Hors échelle B)

L'échelon 6 est composé de 3 chevrons (Hors échelle A)

Echelons	Durée
du HeB 2 au HeB 3	1 an
du 6 ^{ème} (HeA 3) au 7 ^{ème} (HeB2)	1 an et 6 mois
du HeA 2 au HeA 3	1 an
du HeA 1 au HeA 2	1 an
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème} (HeA 1)	3 ans et 6 mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans

*HeB = Hors échelle B
échelon 7
composé de 3 chevrons*

*HeA = Hors échelle A
échelon 6
composé de 3 chevrons*

L'avancement d'échelon est automatique et se fait au rythme unique de l'ancienneté pour tous les échelons.

L'effectif du corps des professeurs de chaires supérieures est plafonné 2250, avec une répartition par discipline.